

Déclaration liminaire de la formation spécialisée du vendredi 26 Juin 2026

Centre Pénitentiaire de FRESNES

Le, 30 Juin 2026

Monsieur le Président de la Formation Spécialisée de notre CSA,

*Depuis plusieurs mois, des courriers concernant des projets vous ont été transmis par notre organisation. À ce jour, l'**UFAP UNSa Justice** s'aperçoit qu'un de ces derniers est resté sans réponse, ce qui laisserait à penser qu'une volonté certaine de votre part de vous écarter du champ du dialogue social avec notre organisation représentative se serait installée.*

En effet, comment pouvons-nous comprendre le comportement qui est le vôtre lorsque des projets, des questions ou solutions vous sont transmis dans le cadre d'actions d'amélioration des conditions de travail des personnels, en faveur des agents sous votre responsabilité qui, rappelons-le, subissent leurs missions professionnelles dans des locaux plus que vétustes, insalubres et, pour bons nombres de postes de travail, sont soumis aux dérèglements thermiques voire acoustiques dans cette structure vieille de 128 ans qui se délabre à vitesse grand V. Comment obtenir l'éclairage ou l'arbitrage nécessaire pour produire mieux que ce que l'on a ?

Nous profitons alors de cette déclaration liminaire pour vous demander d'introduire dans votre plan prioritaire de la structure, en urgence, la rénovation minimale des locaux des vestiaires fouilles dont l'espace de vie des personnels dans ce même service est une priorité (fenêtres niveau 1 HS, portes non thermiques, espace de travail vétuste, espace à l'étage ou tout est à revoir, charpentes subissant des fuites, etc..).

*Pour l'**UFAP UNSa Justice**, il est déplorable, qu'aucune direction, et cela, depuis des décennies ne se soit engagée à améliorer les conditions de travail des personnels dans cet établissement. Il est temps que les choses changent.*

*Concernant l'évolution des métiers des personnels de surveillance et plus précisément pour les agents affectés au garage (les chauffeurs). Vous n'êtes pas sans savoir Monsieur le Président, que ces derniers peuvent bénéficier de la formation ESP. En effet, avant le 31 décembre 2027, l'ensemble des agents qui composent les escortes, chauffeurs compris, se doivent être habilités ESP pour être armés. Ces professionnels souvent oubliés par les autorités alors qu'ils effectuent des missions d'ampleur nationale des plus importantes, méritent considération et, en termes de moyens, des formations en vue de répondre aux missions qu'ils mènent sur la voie publique. L'**UFAP UNSa Justice** de FRESNES, vous demande d'organiser des planifications de formation en leur faveur et, pour celles et ceux qui majoritairement sont volontaires et demandeurs, de les encourager à s'y inscrire.*

*S'agissant de la vigilance rouge canicule, qu'elle soit en cours ou levée, il est important que les acteurs de la formation spécialisée que nous sommes, puissent dès que possible, procéder comme il se doit à des visites régulières et officielles comme le prévoit le cadre réglementaire par son article 253-41 à 253-47 du CGFP. En effet, l'**UFAP UNSa Justice** vous demandera une délibération de délégation de visite, acteurs qui devront investiguer, porter une analyse sur les secteurs qui seront identifiés par la formation spécialisée. À ce titre, nous estimons que les derniers étages des divisions sont l'urgence de cette canicule, lieux où nos collègues exercent leurs missions dans les pires difficultés (chaleurs), avec de plus, un manque d'effectif qui était déjà un facteur aggravant à leur condition de travail et de sécurité. Nous aurons alors, élus des personnels, représentants de l'administration, Assistante De Prévention et experts dans cette délégation, à orienter l'autorité administrative que vous êtes dans des entreprises qui réduisent les risques.*

Merci de prendre cette dernière demande comme un point à rajouter à l'ordre du jour et le soumettre pour avis à cette présente instance.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice**